

Dispositions Générales :

Une inscription par un Client à une Formation ITN entraîne nécessairement l'acceptation par ce Client et par ses salariés inscrits à la Formation, des présentes Conditions Générales de Ventes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance. Ces Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conditions générales et ne peuvent être modifiées que par le Bon de Commande préalablement et expressément acceptés par écrit par ITN et par le Client. En aucun cas les conditions générales d'achat du Client ne sont opposables aux présentes Conditions Générales de Vente.

Programme de Formation

La Formation soumise aux présentes Conditions Générales de Vente est décrite dans le programme annexé ou référencé dans le Bon de Commande d'inscription.

Bon de Commande et procédure d'inscription à la Formation

Les inscriptions à la Formation sont acceptées par ITN à réception (par courrier, par fax ou par email sous format pdf) du Bon de Commande ITN complété et signé par le Client, accompagné impérativement du règlement de l'intégralité du prix de la Formation indiqué au Bon de Commande.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son Bon de Commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si ITN n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par ITN après demande écrite du Client accompagnée d'un R.I.B original.

Durée de validité des propositions de Formation

La durée de validité des propositions de Formations ITN est limitée à la survenance de la première de deux dates suivantes :

- l'achèvement d'une durée de 30 jours à compter de la date d'envoi du Bon de Commande de Formation ITN au Client ;
- la veille du jour de démarrage de la Formation tel qu'indiqué dans le Bon de Commande.

Refus d'inscription par ITN

L'acceptation des inscriptions par ITN étant conditionnée par le règlement intégral du prix de la Formation, ITN se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que le prix de la Formation n'aura pas été acquitté.

Pré-requis

Les connaissances nécessaires au suivi de la Formation sont précisées dans le programme de Formation, annexé ou référencé dans le Bon de Commande.

Annulation d'inscriptions

- En cas de demande d'annulation d'une inscription par le Client, transmise par écrit (courrier ou fax uniquement) :
 - plus de 10 jours calendaires avant le début de la Formation, aucune indemnité ne sera due par le Client et la facture réglée au jour de l'inscription sera intégralement remboursée ;
 - entre le 10^{ème} et 7^{ème} jour calendaire avant le premier jour de Formation, une indemnité d'annulation égale à 50% du montant de la Formation annulée restera à la charge du Client, à qui seul 50% de la facture réglée au jour de l'inscription sera remboursée ;
 - moins de 7 jours calendaires avant le début des cours, une indemnité d'annulation égale à 100% du montant de la Formation annulée restera à la charge du Client à qui aucun remboursement de la facture réglée au jour de l'inscription ne sera adressé.

Les indemnités visées ci-avant ne seront pas applicables au Client en cas de Force Majeur ou de présentation d'un certificat médical nominatif.

• Si les inscrits ne se présentent pas à une session de Formation ou s'ils abandonnent en cours de Formation, la facture réglée au jour de l'inscription par le Client restera acquise par ITN comme si les participants avaient assisté à l'intégralité de cette Formation.

• ITN se réserve le droit d'annuler toute Formation en cas d'inscriptions inférieures à cinq participants ou en cas de force majeure (la force majeure incluant la maladie de son/ses formateur(s), l'interruption des services en cas de conflits sociaux, l'indisponibilité des locaux de formation du fait d'un tiers) sans dédommagement, ni pénalité pour le Client. Le Client pourra choisir une autre date de formation si une telle date est disponible, ou annuler son inscription sans pénalités. ITN ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le Client ou dommages liés à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Sur demande écrite (par courrier, par fax ou par email) du Client, un état d'épargne collectif ou des états individuels des présences seront communiqués au Client (service Formation).

Prix

Le prix de la Formation figure sur le Bon de Commande d'inscription. Son règlement accompagne le Bon de Commande retourné complété et signé par le Client à ITN, à réception duquel ITN adressera une facture acquittée au Client.

Le prix inclut le cas échéant le prix correspondant à des prestations telles que le repas, en fonction de ce que prévoit le programme de Formation.

Propriété Intellectuelle

Tous les supports de Formation pouvant être communiqués à l'occasion de la réalisation des Formations sont et demeurent la propriété exclusive d'ITN qui dispose seule de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droit de représentation et droit d'exploitation) sur ces supports.

Le Client ne se voit concédé qu'un seul droit d'utilisation sur ces supports, dans la limite stricte de la Formation. A ce titre, il s'interdit toute utilisation de façon totale ou partielle dans le but de réaliser lui-même des formations auprès de ses propres partenaires. En outre, tout salarié du Client ayant participé à la Formation s'interdit de faire des formations à des tiers.

Ni Client ni ses salariés ne peuvent ni copier, ni reproduire sous quelque forme que ce soit, ni modifier, ni adapter, ni traduire dans une autre langue les supports de Formation, sans un accord écrit préalable d'ITN.

De plus, le Client et les Collaborateurs s'interdisent de céder, à titre onéreux ou gratuit, ou de publier ou divulguer tout ou partie des supports de Formation, sans un accord écrit préalable de d'ITN.

Toute utilisation non-conforme à leur destination expose le Client et/ou tout Collaborateur contrevenant aux sanctions pénales attachées au délit de contrefaçon, et ce conformément aux dispositions de l'article L.335-2 et L.335-3 du Code de propriété intellectuelle.

Responsabilité

Au titre de la Formation qu'elle réalise, ITN est tenue d'une obligation de moyen.

Dans l'hypothèse où la responsabilité d'ITN serait reconnue par les tribunaux, pour toute faute qui lui sera directement imputable, le montant maximum de l'indemnité exigible par un Client pour réparation de son préjudice sera limitée à 30 000 euros. Il est expressément convenu que tout dommage indirect ou tout préjudice financier ou commercial (par exemple perte de bénéfices ou d'économies, pertes de commandes ou trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le Client par un tiers n'ouvre pas droit à réparation. Il en est de même de la perte des données ou enregistrements du Client.

Loi applicable – Tribunal compétent.

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont régies par la loi française. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Ventes, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.